



CPVO · OCVV

Community Plant Variety Office
Office Communautaire des Variétés Végétales

FAQ (Frequently Asked Questions)

TITLE OF THE CONTRACT

FRAMEWORK SERVICE CONTRACT FOR THE DEVELOPMENT OF WEB SERVICES AND WINDOWS APPLICATIONS

Internal Reference N°: 2013-05/IT-DEV

EU Official Journal No: 2013/S 089-150448 of 08 May 2013

DATE	QUESTION	RÉPONSE / ANSWER
04/07/2013	<p>Page 7 du cahier des charges : qu'entendez-vous par "la preuve d'accès au marché" ?</p> <p>Est-ce que des références et/ou des profils présentant des expertises en développement d'applications mobiles dans d'autres technologies seraient également en mesure de vous intéresser (Windows mobile par exemple) ?</p>	<p>Extrait Kbis - Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.</p> <p>Ces références et/ou profils intéressent l'OCVV (voir cahier des charges point 1 et point 3.3) mais ne sont pas suffisants en soi.</p>
08/07/2013	<p>Nous avons bien noté que l'OCVV ne s'engagera pas à fournir au soumissionnaire des équivalents de temps plein en termes de charge pour les profils retenus. Dans ce cadre, de quel délai dispose le soumissionnaire entre l'émission d'un bon de commande établi par l'OCVV et le démarrage de la mission relative à ce bon de commande ?</p> <p>Pourriez-vous nous indiquer, de façon informelle, pour les contrats passés avec les anciens soumissionnaires, quelles ont-été les charges approximatives de travail annuelles par profils ? Quelle a été la répartition du temps de travail entre intramuros et extramuros ? Quelle a été la répartition de la charge de travail entre les profils chefs de projet et les profils développeurs ?</p> <p>Pourriez-vous nous apporter des précisions concernant l'évaluation des profils proposés ; à savoir, est-ce que chaque profil doit disposer au minimum de 60 % des points d'évaluation ou est-ce l'équipe proposée au globale qui doit disposer de ces 60 % ? Exemple : un profil proposé récolte 50 % des points d'évaluation et un autre profil en récupère 100 %. Faites-vous une moyenne à 75 % sur les 2 ou alors le profil à 50 % n'est pas retenu ?</p>	<p>Entre l'émission d'un bon de commande établi par l'OCVV et le démarrage de la mission relative à ce bon de commande le soumissionnaire dispose d'un mois.</p> <p>A titre informel, pour l'année 2012, les contrats <i>intramuros</i> ont représenté 15 % de l'activité et les contrats <i>extramuros</i> 85 %. Les profils <i>développeurs</i> ont réalisé 45 % des projets et les profils <i>chefs de projets</i> 55 %. <i>N.B. : ces données sont fournies à titre d'information et ne présagent en rien de l'activité future de l'OCVV.</i></p> <p>Le point 11.3 du cahier des charges stipule que seules les offres qui auront obtenu un minimum de 60 % des points à chacun des critères d'attribution (en l'occurrence chaque profil) seront prises en considération. Aussi, un profil noté 50 % sera écarté.</p>

3 boulevard Maréchal Foch · CS 10121 · 49101 ANGERS CEDEX 2 · FRANCE · Tel. +33(0)241256400 · Fax +33(0)241256410 · cpvo@cpvo.europa.eu · www.cpvo.europa.eu

Служба на Общността за сортовете растения · Oficina Comunitaria de Variedades Vegetales · Odrůdový úřad Společenství · EF-Sortsmyndigheden · Gemeinschaftliches Sortenamnt · Ühenduse Sordiamet · Κοινοτικό Γραφείο Φυτικών Ποικιλιών · Community Plant Variety Office · Office communautaire des variétés végétales · Ufficio comunitario delle varietà vegetali · Kopienas Augu šķirņu birojs · Bendrijos augalų veislių tarnyba · Közösségi Növényfajta-hivatal · L-Uffizju Komunitarju dwar il-Varietajiet tal-Pjanti · Communautair Bureau voor plantenrassen · Wspólnotowy Urząd Ochrony Odmian · Instituto Comunitário das Variedades Vegetais · Oficial Comunitar pentru Soiuri de Plante · Úrad Spoločenstva pre odrody rastlin · Úrad Skupnosti za rastlinske sorte · Yhteisön kasvilajikevirasto · Gemenskapens växtsortsmyndighet

	<p>Étant donné que légalement nous ne pouvons pas garantir que les collaborateurs qui seront positionnés sur l'appel d'offre resteront bien au sein de notre structure pour la durée prévue du contrat, quel est le processus permettant de positionner un nouveau profil ? D'une manière plus générale, les profils positionnés dans notre réponse à l'appel d'offre doivent-elles être obligatoirement celles qui réaliseront les commandes que vous enverrez ?</p>	<p>Le point 3.4 du cahier des charges stipule que le soumissionnaire s'engage à disposer des ressources humaines et des infrastructures nécessaires à la bonne réalisation des projets. Aussi, les collaborateurs retenus devront se rendre disponibles pour la réalisation des projets commandés par l'OCVV. En cas de force majeure (départ ou absence prolongée d'un collaborateur positionné sur l'appel d'offres), l'attributaire du marché informera immédiatement l'OCVV et proposera une alternative de profil et degré d'expertise similaires. Dans tous les cas de figure, le positionnement d'un nouveau collaborateur sur un projet devra être approuvé par l'OCVV.</p>
12/07/2013	<p>Le coût/jour dans les bureaux de l'OCVV doit être exprimé "tout compris" (transports, hôtel, nourriture...) mais nous avons quand même le détail des modalités de remboursements dans le contrat cadre ? Faut-il que nous mettions le détail des prix approximatif de transport, hôtel etc. ou non ?</p> <p>Il est précisé, dans l'article "remboursement" du contrat cadre que "les indemnités journalières sont versées au taux stipulé à l'article I.3". Je ne trouve pas le taux concerné ?</p>	<p>Le point 12.8 du cahier des charges stipule que le prix <i>intramuros</i> (à l'OCVV) doit être "tout compris" ; l'article I.3 du contrat-cadre stipule qu'il doit être aussi "ferme" et "non révisable" pendant la durée initiale du contrat. Aussi, l'OCVV attend-il un prix ferme pour une mission <i>intramuros</i>. Le détail du prix n'est pas relevant pour l'évaluation de l'offre.</p> <p>L'article auquel il fait allusion dans la question est l'article II.7 des conditions générales. Cet article renvoie à l'article I.3 des conditions particulières pour ce qui est de son application. Aussi, par "indemnité journalière versée" il faut entendre le coût homme/jour soumis pour une mission à l'OCVV. Il n'y a pas de taux à appliquer étant donné que le coût homme/jour doit être exprimé "tout compris".</p> <p>Si le soumissionnaire est sollicité pour une mission à l'étranger, comme le prévoit le point 3.2 du cahier des charges, il sera remboursé sur la base d'une mission <i>extramuros</i> et se verra rembourser les frais de déplacement selon les modalités de l'article II.7 et sur présentation de justificatifs.</p>

